



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°25/2024

Objet : Marché public relatif aux prestations de nettoyage de vitrerie et dépolissage en hauteur des bâtiments municipaux.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant qu'afin d'assurer les prestations relatives au nettoyage des vitres sur plusieurs niveaux des différents bâtiments communaux ainsi qu'au dépolissage des poutres, charpentes et luminaires de ces bâtiments, la commune a lancé une consultation afin de renouveler le marché.

Considérant que le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour un montant annuel minimum de 5.000€ HT soit 6.000€ TTC et un montant annuel maximum de 40.000€ HT soit 48.000€ TTC.

Considérant que ce marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2024 qu'il peut être reconduit à trois reprises de façon tacite, pour des durées de reconduction d'une année chacune.

Considérant l'analyse de l'unique offre reçue déposée par l'entreprise ALTI 77, 6/8, rue Henri Kleyhiff, 94250 GENTILLY.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché public relatif aux prestations de nettoyage de vitrerie et dépolissage en hauteur des bâtiments municipaux à l'entreprise ALTI 77, 6/8, rue Henri Kleyhiff 94250 GENTILLY pour un montant annuel minimum de 5.000€ HT soit 6.000€ TTC et un montant annuel maximum de 40.000€ HT soit 48.000€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 9 février 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240209-25-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Mise en ligne le 12 février 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr